

DE SAULTAIN

Envoyé en préfecture le 18/01/2024 Reçu en préfecture le 18/01/2024

ID: 059-265905570-20231218-240118\_D1450VD-DE

## CCAS DE SAULTAIN EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

Département Du Nord Arrondissement De Valenciennes

**DES DELIBERATIONS DU CONSEIL** D'ADMINISTATION du 18/12/2023

Le Président certifie que le compte-rendu De cette délibération a été publié sur le site De la Mairie le 5/01/2024 et que la convocation Du Conseil avait été faite le 8/12/2023

NOMBRE

- de conseillers en exercice : 12 - de présents 11

- de votants

11

Nos réf. : JS/VD nº 11/2023

Le Président,

Etaient présents: MM SOIGNEUX J., ROVERE E., Mmes BOUCHER B., DANHIEZ S., DECONINCK N., GOFFART N., SZAFRAN F., MORAGE M-J., DUCARMEL C., HEBANT M., PLOUVIER F, MICHAUX J-C.

Excusée: MM GOFFART N.

La secrétaire de séance : MM HEBANT M.

Rapporteur: Monsieur le Président

## **OBJET: TARIFS DE MISE A DISPOSITION DES JARDINS FAMILIAUX**

A ce jour le CCAS de SAULTAIN détient 14 parcelles Avenue Henri Barbusse à SAULTAIN. 14 jardiniers sont intéressés par la location d'un terrain afin de le cultiver en potager à des fins familiales et de loisirs.

L'attribution des jardins se fera en priorité aux habitants de SAULTAIN. En cas de parcelles vacantes, elles pourront être accordées aux personnes extérieures à la ville de SAULTAIN. Chaque jardin est octroyé à titre strictement personnel pour une durée d'un an à compter du 1er janvier de chaque année renouvelable par tacite reconduction. En cas de départ anticipé, aucun remboursement ne sera possible. La cotisation d'occupation devra être acquittée à échéance du 2 janvier par les jardiniers auprès du CCAS de SAULTAIN gestionnaire. Faute de règlement, il pourra être mis fin à la location par lettre avec accusée de réception du propriétaire. Le tarif pourra être réactualisé tous les ans, en fonction de la décision du Conseil d'Administration.

Le Président propose de ne pas augmenter la participation des jardiniers. Le tarif reste donc à 10 € pour l'année 2024.

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de SAULTAIN après en avoir délibéré:

VOTE à l'unanimité ce tarif.

L'assemblée est invitée à se prononcer. Décision de l'Assemblée : Approuve à l'unanimité Pour copie conforme,

Le Président,

Joël SOIGNEUX.

Acte certifié exécutoire. Date de publication: Date de réception en Sous-Préfecture :